

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 01/09/2025
Agrément d'entrepôt		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Professionnel
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Transport et Logistique
Sous secteur d'activité	Entreposage, activités auxiliaires des transports
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	Aucun délais
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Le montant est équivalent aux droits et taxes suspendus
Périodicité de renouvellement	1-(18 mois entrepôt fictif).2-(2 ans entrepôt spécial) 3-(3ans entrepôt réel)
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Finances et du Budget
Structure	Direction Générale des Douanes
Autorité émettrice	Direction Générale des Douanes
Situation géographique	Place de la République Plateau, BP V 25 Abidjan
Tél.Fixe	+225 27 20 25 15 00
Adresse Mail	dcqp@douanes.ci
Site Internet	http://www.douanes.ci

Pièces à fournir

Dossier,1-Requete Adressée au Directeur Général des Douanes.2-Engagement de Soumission de Caution Annuelle(totalité des droits suspendus).3-Statut et Reglement Intérieur de Votre en Treprise.4-Localisation Géographique de l'Entrepot. 5-Bail ou Certificat de Propriété du Local. 6-Attestation de Régularité Fiscale(impot).7-Attestation de Régularité CNPS .8-Attestation de Régularité Douanière Visée par,(-la Direction du Recouvrement.-la Direction des Enquetes Douanières.-Sous-direction du Contentieux.-la Direction des Régimes Economiques .-la Rectte Principale des Douanes.).9-Tableau Prévisionnel des Importations(indiquer les positions tarifaires et la nature des marchandises,le prix unitaire CFA la Valeur totale CFA,le montant total des droits suspendus,la raison sociale et l'adresse des fournisseurs)

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Le Montant est Fonction de la Valeur des Marchandises et de la Nature de l'Infraction
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non respect des engagements souscrits

Documents à télécharger